



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à l'augmentation de la participation de la Ville de
La Chaux-de-Fonds au capital-actions de TRN SA
(du 29 octobre 2008)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Suite à l'absorption des TC SA par les TRN SA au 1^{er} janvier 2005 et au nouveau système de financement des transports publics mis en place dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, la Ville de La Chaux-de-Fonds est devenue un actionnaire minoritaire de TRN SA.

La participation de la Ville de La Chaux-de-Fonds est actuellement de 114'317 actions à CHF 10.-- correspondant à une valeur nominale de CHF 1'143'170.--. Ce montant représente une part de 16.8% au capital-actions de CHF 6'814'410.-- (681'441 actions). Historiquement, 27'600 actions (4.1%) provenant des anciennes compagnies CMN, RVT et VR concernent uniquement les transports régionaux alors que 86'717 actions (12.7%) sont issues des anciennes actions TC et sont attribuées au transport urbain.

La Ville du Locle détient 12'240 actions à CHF 10.--, soit une valeur nominale de CHF 122'400.-- représentant une participation de 1.8% au capital-actions des TRN SA. Historiquement, ces actions proviennent de l'ex-CMN et concernent uniquement une participation aux transports régionaux.

Analyse de l'activité de transport

L'activité que déploie TRN SA à La Chaux-de-Fonds et au Locle peut se résumer de la manière suivante :

Les transports urbains de La Chaux-de-Fonds représentent par rapport à l'ensemble de TRN SA :

- 36,3% des coûts complets,
- 41,8% des produits commerciaux,
- 33,1% des indemnités,

soit, en consolidant ces éléments, environ 36,0%.

Les transports urbains du Locle représentent par rapport à l'ensemble de TRN SA :

- 3,3% des coûts complets,
- 2,3% des produits commerciaux,
- 3,8% des indemnités,

soit, en consolidant ces éléments, environ 3,3%.

Si, à ces chiffres qui sont extraits de l'offre de prestations 2008, on intègre d'autres éléments de comparaison (prestations, nombre de voyageurs, desserte, etc...) on peut raisonnablement constater que ces pourcentages sont pertinents.

La Ville de La Chaux-de-Fonds devrait donc compléter de 266'041 actions sa participation pour atteindre les 36,0% d'activité urbaine alors que la Ville du Locle devrait acquérir 32'336 actions pour que sa participation représente 3,3%.

Estimation du prix d'une action de TRN SA

La société étant déficitaire et subventionnée, une évaluation qui tient compte d'une valeur de rendement ne peut pas être retenue.

Les taux d'amortissements calculés sur les immobilisations sont fixés par la Confédération et sont basés sur la durée de vie économique des actifs, si bien que nous pouvons considérer qu'il n'y a pas de réserves latentes.

Une détermination de la valeur des actions basée sur les fonds propres peut dès lors être retenue. Dans un courrier du 8 octobre 2008, la fiduciaire mandatée a confirmé cette méthode.

Basé sur le bilan de TRN SA au 30 juin 2008, le prix de l'action peut être déterminé comme suit:

	CHF
Capital-actions	6'814'410.--
Réserves ouvertes	3'690'621.18
Fonds propres	10'505'031.18
<i>Divisé par le nombre d'actions</i>	<i>681'441</i>
<i>Prix de l'action</i>	<i>15.42</i>

Le prix de l'action ainsi calculé est composé de sa valeur nominale pour CHF 10.-- et d'un agio de CHF 5.42.

Remise à niveau théorique

Les 266'041 actions que la Ville de La Chaux-de-Fonds devrait acquérir pour que sa participation au capital-actions atteigne 36,0% s'agissant des activités urbaines représentent un montant de CHF 4'102'352.--.

Pour la Ville du Locle, la dépense pour 32'336 actions correspond à un investissement de CHF 498'621.--.

Il est à relever qu'un actionnaire privé a exercé son droit préférentiel de souscription dans les limites du délai prescrit pour CHF 1'000.--, soit 65 actions.

Le cumul de ces trois augmentations atteindrait 298'442 actions, ce qui est parfaitement compatible avec l'autorisation accordée par l'Assemblée générale de la société d'augmenter de 340'720 le nombre maximum des nouvelles actions.

Remise à niveau pratique

La Ville de La Chaux-de-Fonds a accordé trois prêts sans intérêts aux TC SA; ceux-ci ont été repris par TRN SA lors de la fusion de ces deux entreprises. Ces créances sont les suivantes:

	CHF
TRN – Prêt 1950	2'500'000.--
TRN – Prêt 1954	250'000.--
TRN – Prêt terrain (1994)	800'000.--
Total des prêts	3'550'000.--

Suite au désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, d'une part ces prêts auraient théoriquement dû être repris par l'Etat et d'autre part il n'y a plus de raison que la Ville de La Chaux-de-Fonds continue à financer gratuitement les TRN SA sans disposer de droit de vote équivalent.

Le Conseil communal propose au Conseil général de limiter sa participation à l'augmentation du capital de TRN SA à concurrence des actions obtenues par compensation des prêts en actions. Convertis au prix de CHF 15.42, les prêts de CHF 3'550'000.-- permettraient à la Ville de La Chaux-de-Fonds d'acquérir 230'220 nouvelles actions TRN. La participation de la Ville de La Chaux-de-Fonds serait ainsi de 344'537 actions (36.9%).

De son côté, le Conseil communal du Locle envisage de s'engager de manière proportionnelle à La Chaux-de-Fonds afin de maintenir le rapport actuel entre les deux villes. En conséquence, l'investissement de la Ville représenterait un montant de CHF 325'000.-- ($3'550'000.-- \cdot 36\% \times 3.3\%$) correspondant à 21'077 nouvelles actions. La participation de la Ville du Locle se monterait alors à 33'317 actions (3.6%).

L'annexe 1 présente le détail des situations actuelle et envisagée.

Demande du Conseil communal

Le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds demande à votre Conseil l'autorisation d'acquérir 230'220 nouvelles actions de TRN SA par conversion des prêts actuels accordés à cette société.

Le Conseil communal de la Ville du Locle devra, pour information, obtenir de son Conseil général un crédit d'investissement de CHF 325'000.--.

Conséquences sur les finances

Mis à part la conversion des prêts en actions de TRN SA, l'opération n'aura aucune conséquence financière pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. La Ville n'ayant jusqu'ici encaissé aucun intérêt, l'absence de dividende ne pèsera pas les comptes de fonctionnement de la Ville.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune.

Rapprochement et collaboration avec Le Locle

L'augmentation des participations des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle au capital actions de TRN SA permettra aux deux villes d'avoir une influence correspondant mieux aux activités de transports qui s'effectuent sur leur territoire respectif.

Si la Ville de La Chaux-de-Fonds est actuellement représentée au sein du Conseil d'administration de TRN SA, ce n'est pas le cas pour la Ville du Locle. L'investissement permettra à cette dernière d'avoir un représentant au sein dudit Conseil.

L'augmentation des pourcentages de participation des deux villes avec possibilité de renforcer leur représentation au sein du Conseil d'administration permettra non seulement une plus grande influence en matière de transports, mais également de donner plus de poids aux Montagnes dans le cadre d'un rapprochement, voire d'une éventuelle fusion des TRN avec la compagnie des TN.

Au terme de cette opération, l'Etat restera pour sa part le premier actionnaire, mais ne disposera plus d'une majorité à lui seul. Cette évolution va également dans le sens souhaité par la Confédération vu le rôle joué par le Canton dans la commande des prestations aux compagnies de transport.

Les graphiques figurant à l'annexe 2 présentent l'importance relative des districts et des pouvoirs publics avec ou sans augmentation de capital en cas de fusion TRN+TN.

Éléments relatifs au développement durable

Le développement des transports publics urbains et inter-urbains participe à la diminution des nuisances générées par le trafic routier. La consolidation de la structure financière de la société TRN contribue indirectement à un renforcement des transports publics dans notre région.

Compte tenu de ce qui précède le Conseil communal vous prie, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir adopter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Jean-Pierre Veya

La chancelière
Muriel Barrelet

- Annexes :
1. Parts du capital-actions de TRN SA
 2. Importance relative des districts et des pouvoirs publics (graphiques)

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu la loi sur les communes,
Vu un rapport du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à acquérir 230'220 nouvelles actions de TRN SA au prix unitaire de CHF 15.42 pour un total de CHF 3'550'000.--, sous réserve d'autorisation du Conseil d'Etat.

Article 2.- L'acquisition des nouvelles actions sera financée par compensation totale des prêts de CHF 3'550'000.-- accordés à TRN SA et figurant à l'actif du bilan de la Ville.

Article 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Philippe Lager

Le secrétaire
Cyril Pipoz

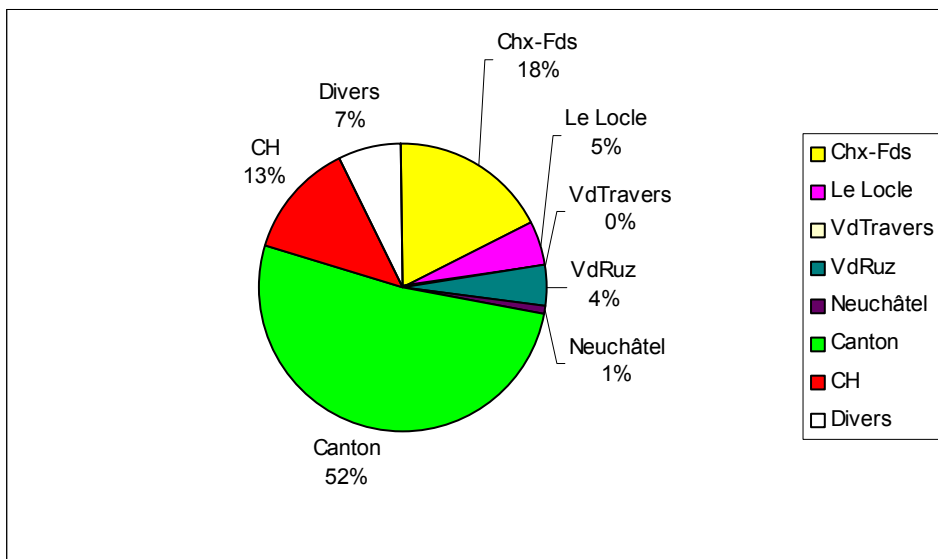
Parts du capital-actions de TRN SA
(Remise à niveau pratique avec conversion des prêts accordés par la Ville de La Chaux-de-Fonds)

Annexe 1

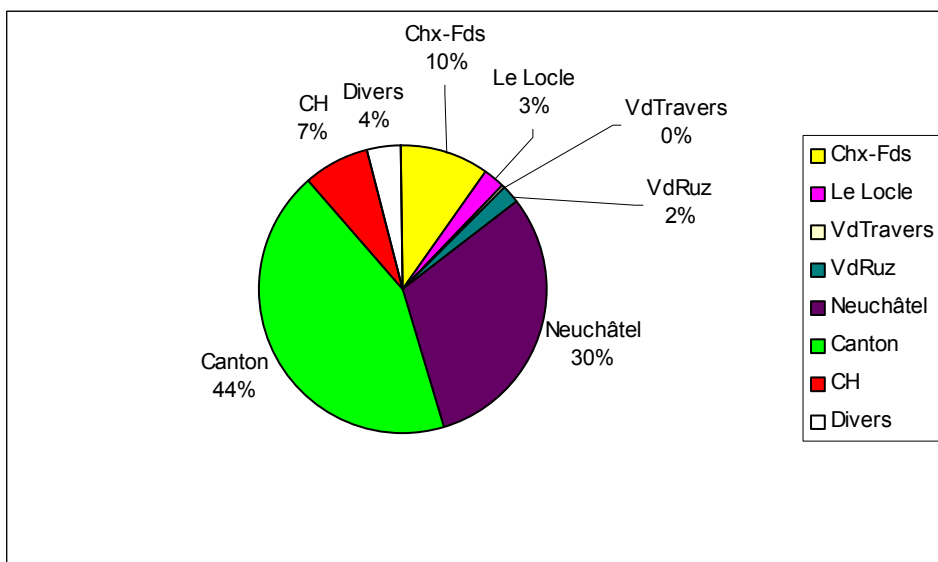
	La Chaux-de-Fonds		Le Locle		Canton	Confédération	Autres actionnaires	TRN Total
	Régional	Urbain	Régional	Urbain				
Actions actuelles								
- ex-CMN	27'120				107'840	11'200	33'600	192'000
- ex-RVT	0				161'899	80'125	17'897	259'921
- ex-VR	480				37'058		46'942	84'480
- ex-TC		86'717			43'360		14'963	145'040
Total actions actuelles	27'600 4.1%	86'717 12.7%	12'240 1.8%	0 0.0%	350'157 51.4%	91'325 13.4%	113'402 16.6%	681'441 100.0%
% d'actions								
Actions probables	27'600	316'937	12'240	2'1077	350'157	91'325	113'467	932'803
Nouvelles actions		230'220		21'077			65	251'362
Valeur de l'action		15.42		15.42			15.42	
		3'550'000		325'000			1'000	
Recapitulation :								
Situation actuelle	27'600 4.1%	86'717 12.7%	12'240 1.8%	0 0.0%	350'157 51.4%	91'325 13.4%	113'402 16.6%	681'441 100.0%
Situation souhaitée	27'600 3.0%	316'937 34.0%	12'240 1.3%	21'077 2.3%	350'157 37.9%	91'325 9.8%	113'467 12.2%	932'803 100.0%
	114'317 16.8%		12'240 1.8%	33'317 3.6%				

IMPORTANCE RELATIVE DES DISTRICTS ET DES POUVOIRS PUBLICS

TRN SA : situation actuelle (sans augmentation de capital)



Fusion TRN + TN : situation sans augmentation de capital



Fusion TRN + TN : situation avec augmentation de capital